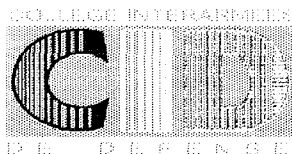


1997 / 1998



MEMOIRE DE GEOPOLITIQUE



***LE CONTROLE DES FLEUVES
MULTINATIONAUX ET LA GESTION DE L'EAU :
SOURCES DE CONFLITS DU XXI ème SIECLE ?***

5ème Promotion 1997 / 1998
Division C / Groupe C 1
Décembre 1997

Lieutenant-colonel
FOURNIER Thierry

Le contrôle des fleuves multinationaux et la gestion de l'eau : sources de conflits au XXI^e siècle ?

LES DONNEES GEOPOLITIQUES

Une permanence historique

L'inégalité des ressources en eau

L'augmentation de la demande

DES ENJEUX STRATEGIQUES

Les zones conflictuelles à risque limité

L'Europe

L'Amérique du Nord

Les zones conflictuelles majeures

Le Proche-Orient (annexe A)

Le Moyen-Orient (annexe B)

L'Afrique nilotique (annexe C)

L'Asie

QUEL AVENIR ?

L'eau et le droit international : une législation insuffisante et ambiguë

Les stratégies de l'avenir

Le contrôle des fleuves multinationaux et la gestion de l'eau : sources de conflits au XXI^e siècle ?

Depuis la nuit des temps, l'eau fait l'objet de multiples attentions par le nombre et l'ingéniosité des travaux, barrages, canalisations et retenues de toutes sortes qui l'ont domptée. Le plus ancien barrage connu aujourd'hui est celui de Saad al Kafara construit en Egypte aux environs de 2600 avant JC. L'eau conditionne l'implantation des populations, le développement de l'agriculture et de l'industrie. Et à ces développements, s'ajoute une croissance démographique rapide. Face à ce phénomène, les disponibilités en terre ont jusqu'à présent retenu l'attention. Mais un autre facteur risque de manquer : l'eau douce qui, si l'on écarte celle emprisonnée dans les calottes polaires et les glaciers, ne représente que 1% du total de l'eau du globe. Ignorant de plus les frontières, l'eau réunit les caractéristiques qui peuvent faire d'elle une source de conflit et/ou un moyen de pression.

L'étude des données géopolitiques montre que la place de l'eau a toujours été importante dans les luttes armées. A l'aube du troisième millénaire, deux germes de conflit potentiel liés à cet élément vital existent : l'inégalité des ressources mais aussi l'accroissement de la demande. La question du partage de l'eau des grands fleuves internationaux existe donc bien, ne serait-ce que par les enjeux stratégiques qu'elle représente. Des zones conflictuelles existent en Europe et en Amérique du Nord. Mais les tensions sont d'un risque limité par rapport à celles engendrées par les enjeux et stratégies au Proche et Moyen-Orient, en Afrique nilotique et en Asie. La gestion des ressources « en eau » prend en Israël, en Jordanie, en Syrie et au Liban une dimension à la mesure des difficultés qui caractérisent les relations difficiles entre Juifs et Arabes. La question du partage des eaux du Tigre et de l'Euphrate empoisonne depuis plus de vingt ans les relations syrio-irako-turques car, pour la Turquie, sa richesse en eau constitue un atout majeur et représente une ressource qu'elle entend exploiter à sa convenance. Plusieurs pays se trouvent en situation de dépendance, car la nature les a placés en aval d'un fleuve que d'autres utilisent en premier : en Afrique, c'est le cas entre l'Egypte, le Soudan et l'Ethiopie pour le partage du Nil ; mais aussi en Asie entre l'Inde et le Pakistan pour le partage de l'Indus et entre l'Inde et le Bangladesh pour le Gange. Des solutions négociées au niveau politique et diplomatique sont nécessaires pour désamorcer les conflits, mais force est de constater que l'absence d'une véritable législation internationale pour imposer une répartition équitable de la ressource n'est pas étrangère aux hostilités existant dans le monde. D'un point de vue technique, un certain nombre de pistes pour rationaliser la gestion de l'eau existent ou sont à explorer.

1. Les données géopolitiques.

1.1. Une permanence historique.

Avant d'aborder l'inégalité des ressources en eau et l'accroissement diversifié de la demande à l'échelle planétaire, il convient de situer la question de l'eau dans un contexte historique.

L'eau, comme frontière interétatique, a souvent généré des conflits entre pays riverains. Plusieurs principes ont été appliqués pour délimiter précisément des frontières naturelles à partir de fleuves ou de lacs. Tout d'abord, selon le fondement du droit romain, le cours d'eau peut, soit demeurer neutre, soit être commun aux deux pays. Il existe aussi la

possibilité d'étendre la frontière d'un Etat jusqu'à la rive opposée, incluant donc le cours d'eau. Le tracé d'une frontière peut aussi être déterminé par la ligne de partage des eaux ou la ligne de crête séparant deux bassins versants. Actuellement, on retient en théorie, soit le principe de la ligne médiane pour les cours d'eau non navigables, soit la ligne de thalweg ou « chemin des bateliers » pour ceux qui sont navigables.

Toujours dans un contexte historique, l'eau a été aussi utilisée comme un moyen stratégique et tactique. En premier lieu, l'eau, obstacle statique contre un éventuel agresseur, peut jouer un rôle défensif efficace. L'histoire le démontre à travers de nombreux exemples : les cités lacustres, les digues défensives conçues par les Chinois au V^e siècle avant notre ère pour être rapidement détruites et submerger ainsi l'agresseur, les douves autour des châteaux forts à l'époque féodale etc... En second lieu, l'eau sert aussi de moyen offensif : la construction de canaux pour le ravitaillement des armées, l'utilisation de cours d'eau navigables comme moyen de pénétration pour contrôler ou conquérir un territoire (Normands etc...) ont fait leurs preuves tout comme la destruction de barrages ou l'empoisonnement de l'approvisionnement en eau pendant un siège. Enfin, l'accès à l'eau peut aussi être un enjeu en soi : c'est le cas des guerres menées par Israël pour conquérir la Cisjordanie, le Liban du Sud et le Golan afin d'accéder aux sources du Jourdain et du Litani.

En dehors de cette permanence historique, deux problèmes cruciaux se posent : l'inégalité des ressources et l'accroissement diversifié de la demande.

1.2. Inégalité des ressources en eau.

Tout commence par une répartition très inégale des flux d'eau naturels, le niveau des précipitations dans le monde, en moyenne annuelle, allant de 1 cm à 10 m selon les régions. Les zones arides et semi-arides ne reçoivent que 2% du flux annuel. Outre cette répartition inégale, la situation s'aggrave à cause des pénuries dues à des situations géoclimatiques instables. Au Proche-Orient, la pénurie de longue durée et des sécheresses récurrentes au cours de la dernière décennie situent Israël et la Jordanie dans la « tranche critique » (entre 100 et 500 m³ d'eau par habitant et par an) avec un déficit hydrique d'au moins 3 millions de m³ d'eau par an. D'autres régions ont été touchées : le Moyen-Orient, l'Afrique, le Nord de la Chine etc... L'accumulation de déficits persistants peut les rendre irréversibles, notamment pour les pays riverains du Jourdain.

1.3. Augmentation de la demande.

Cette aggravation prévisible des disparités est due à plusieurs facteurs :

- tout d'abord, une situation climatique imposant l'irrigation et amplifiant la demande et la consommation en eau ;
- ensuite, un taux de croissance démographique annuel souvent élevé dans de nombreux pays ayant des problèmes de ressources en eau et où la population double tous les 25 voire 18 ans ;
- en outre, les impératifs de la croissance économique et le développement de l'agriculture, de l'industrie et de l'urbanisation créent des problèmes quantitatifs et qualitatifs.

En effet, certains pays utilisent au-delà de leurs ressources en eau renouvelables. L'irrigation représente les trois quarts de la consommation d'eau douce dans de nombreux pays, industrialisés ou non. Les pays en voie de développement utilisent deux fois plus d'eau par hectare que les pays développés pour une production agricole trois fois moins élevée. Ce gaspillage est dû à l'évaporation pendant le stockage ou la dérivation, faute de système de canalisation adéquat. Le fait que l'irrigation soit presque

toujours largement subventionnée, quel que soit le régime politique ou économique, est aussi un problème car la valeur des cultures irriguées devient inférieure au coût de l'eau dans un nombre croissant de pays. Enfin l'inefficacité de certains équipements et le manque d'entretien des infrastructures en raison des contraintes budgétaires diminuent encore les ressources en eau disponibles.

Les problèmes qualitatifs sont dûs à la pollution des eaux douces par l'emploi excessif de fertilisants, l'érosion des sols entraînée par des cultures inadaptées, le rejet d'eaux usées non traitées avec leurs germes pathogènes, leurs métaux lourds et leurs composés organiques de synthèse.

Ainsi, les données géopolitiques montrent l'importance de l'eau dans les luttes armées mais aussi la possibilité qu'ont les ressources « en eau » de devenir sources de conflits à l'approche du XXI^e siècle.

2. Des enjeux stratégiques.

2.1. Les zones conflictuelles à risque limité.

Si les tensions interétatiques liées à l'utilisation d'eaux internationales (fleuves, nappes phréatiques transfrontalières) existent en Europe, elles sont cependant marginales par rapport à celles engendrées par les enjeux et stratégies en Afrique nilotique ainsi qu'au Proche et Moyen-Orient. Le domaine principal qui peut faire de l'eau une source de conflit et/ou un moyen de pression en Europe et en Amérique est l'environnement.

2.1.1. L'Europe.

La santé du Rhin sera rétablie d'ici l'an 2000 : tel est l'engagement qu'ont pris les pays riverains du fleuve en appelant à une harmonisation des normes de rejet.

L'environnement n'a pas été un souci des régimes communistes. Le problème de la qualité de l'eau se pose donc avec beaucoup plus d'acuité en Europe Orientale. L'éradication de la pollution et la réhabilitation de l'environnement constitueront un souci permanent de la future Europe compte tenu du peu de moyens financiers et technologiques qui existent dans les régions de l'Est.

Le Danube est une autre source de conflits, entre la Slovaquie et la Hongrie, à cause du barrage de Gabčíkovo décidé en 1977 par les régimes communistes de Tchécoslovaquie et de Hongrie, conjointement à celui de Nagymaros. Mais, en 1989, la Hongrie, pour des raisons écologiques, a décidé d'abandonner le projet de Nagymaros et demandé l'interruption des travaux de Gabčíkovo construit à 90%. La Slovaquie a poursuivi néanmoins les travaux et aménagé un canal de dérivation pour alimenter le barrage. Pour les Hongrois c'était un « casus belli » : le Danube délimite en effet la frontière entre les deux pays. En outre, le canal, surélevé de 18 mètres, représente selon eux un danger permanent pour la population et a également pour conséquence l'abaissement de la nappe phréatique. Dans cette région sensible, la discorde slovaque-hongroise est de plus accentuée par la présence d'une large minorité hongroise slovaque qui craint d'être prise en otage par Bratislava si la tension s'aggrave.

2.1.2. L'Amérique du Nord.

Depuis le début du siècle, un certain nombre de contentieux se sont produits entre le Canada et les Etats-Unis à propos de l'utilisation partagée des eaux. Ils ont toutefois été résolus par la voie d'accords à portée générale ou particulière.

D'autre part, le caractère fédéral du système américain fait que les conflits entre les différents états se rapprochent, dans leur forme, de ceux du même type entre Etats souverains. Le litige né au début des années 90, entre les Etats d'Alabama, de Géorgie et de Floride pour le partage des eaux du fleuve Chattahoochee, en est un exemple.

En outre, un différend existe entre le Mexique et les Etats-Unis à propos du partage et de l'utilisation des eaux du Rio Grande et de la nappe souterraine transfrontalière. Les Etats-Unis reprochent au Mexique de contaminer la nappe phréatique à cause de prélèvements effectués sans précaution (infiltrations d'hydrocarbures) et de rejeter les eaux, notamment issues de l'irrigation, directement dans le Rio Grande.

Nul doute que ces désaccords gravitant autour d'intérêts économiques et environnementaux seront surmontés dans un futur proche. Aussi, seules les zones du Moyen et du Proche-Orient ainsi que celle de l'Afrique nilotique, représentant un enjeu hydraulique majeur, seront étudiées ci-après.

2.2. Les zones conflictuelles majeures.

2.2.1. Le Proche-Orient (annexe A).

Fleuve international, le Jourdain naît de la confluence, dans le mont Hermon, de trois rivières : le Hasbani, qui prend sa source au Liban, le Banyas, qui prend sa source en Syrie et le Dan, totalement israélien. Il constitue, après la question de la terre, le principal objet des affrontements israélo-arabes depuis 1948 : accrochages syro-israéliens sur les rives du lac de Tibériade dans les années 1950, projet nassérien de détournement de ses affluents en 1964, conquête israélienne du Golan en juin 1967, sans oublier l'invasion du Liban. Excepté la Syrie et le Liban où naissent ses sources principales (Banias et Yarmouk pour la première, Hasbani pour le second), ses riverains et utilisateurs - Israël, la Jordanie et les Palestiniens des territoires occupés - connaissent déjà la pénurie (moins de 500 m³/habitant/an). Elle risque de devenir dramatique au tournant du millénaire.

Selon les Nations-Unies, 67% de la consommation en eau d'Israël provient de l'extérieur de ses frontières : du Golan occupé, véritable château d'eau, du Liban Sud, où l'armée a doublé le cours du Hasbani de canalisations accélérant le drainage des eaux infiltrées du Litani, et des nappes aquifères de Cisjordanie où seule la nappe dite « orientale » n'est pas entièrement utilisée. Au début du troisième millénaire, certains calculs estiment à 800 millions de m³ le volume d'eau manquant à Israël. Pour sa survie, ce pays se voit donc contraint de trouver de nouvelles ressources grâce à l'utilisation possible du Litani (mais aucune preuve formelle n'a pu être produite) et de conserver et contrôler l'utilisation de celles revendiquées par les Palestiniens ; ceci, au moyen de toute une panoplie de lois et de décrets militaires élaborée par le gouvernement israélien qui délivre les permis de forage et détermine la profondeur des puits. Le développement de nouvelles techniques leur permet aussi d'économiser et de conserver l'eau. En revanche, dans les négociations en cours, le Litani pourrait servir de monnaie d'échange à un retrait de la zone de sécurité du Sud Liban. Reste que le Liban, une fois son économie reconstruite, aura besoin de la quasi totalité de ses ressources en eau.

La population palestinienne ne dispose que de 15% des ressources des nappes de Cisjordanie. La bande autonome de Gaza où s'entassent six cent cinquante mille Palestiniens est surexploitée à la fois par la population arabe, les dix mille colons et les fermiers israéliens. La nappe phréatique de cette région s'est donc épuisée à tel point que l'eau de mer y pénètre la rendant saumâtre. On estime que la population de Gaza

dépassera 1 million d'ici l'an 2000. La question de l'eau et de sa répartition entre les 5 millions d'Israéliens et les 2,4 millions de Palestiniens des territoires autonomes et occupés est devenue explosive. Comment partager des nappes aquifères qui se moquent des frontières et prennent au contraire un malin plaisir à relier, sous terre, des entités opposées en surface ? Inscrit dans le cadre de négociations multilatérales, le problème de l'eau s'est brutalement posé aux deux parties, lorsque Israël a accepté de transférer à l'Autorité palestinienne la responsabilité de l'agriculture. Trop de monde pour trop peu de sources. Le potentiel d'eau potable est d'environ 10 000 m³/habitant dans un pays comme les Etats-Unis, il est de 260 m³ en Jordanie et de 460 m³ en Israël.

Momentanément apaisée par la découverte d'immenses nappes fossiles dans le Sud du pays, la situation de la Jordanie n'est pas moins préoccupante à long terme. L'accroissement de sa consommation (+35% d'ici l'an 2000) la pousse à réclamer une plus juste part du Yarmouk (elle en reçoit 35% au lieu des 80% alloués par le plan Johnston en 1955) et surtout du Jourdain, qui n'est plus qu'un misérable ruisseau en aval des prises d'eau des dérivations israéliennes.

L'urgence de la situation, la lassitude de la guerre, le pragmatisme aussi ont finalement contraint les adversaires à changer la situation psychologique en commençant à s'entendre. La dynamique ainsi créée entraînera peut-être la Syrie à entrer dans le processus de paix et Israël à se retirer du Sud-Liban. Le climat serait alors favorable pour entreprendre l'épineuse négociation de l'eau et pour rechercher, dans ce domaine vital, une coopération à grande échelle de tous les pays impliqués.

2.2.2. Le Moyen-Orient (annexe B).

L'inauguration le 25 juin 1992 de la centrale hydroélectrique du barrage Atatürk, situé sur la portion turque de l'Euphrate, et le début des travaux le 23 mai 1993 à Birecik sur la portion turque du Tigre, a, une fois de plus, focalisé l'attention irako-syrienne sur la question des eaux du Tigre et de l'Euphrate. Facteur d'aggravation : l'Euphrate est l'unique cours d'eau d'importance à arroser la Syrie ; et si l'Irak « dispose » du Tigre (qui naît en Turquie), c'est aussi l'aménagement de l'Euphrate que Bagdad a privilégié. Le barrage Atatürk constitue la pièce maîtresse du Güneydogu Anadolu Projesi (GAP), projet d'aménagement de l'Anatolie du Sud-Est. Il est destiné à transformer économiquement une vaste partie du Sud-Est anatolien enserrée entre le Tigre et l'Euphrate, peuplée en majorité par les Kurdes.

Le GAP, système énorme d'irrigation et de production d'énergie hydroélectrique, est destiné à faire d'une partie du pays (9,5% de la superficie) un grenier à blé pour le Moyen-Orient vers l'année 2005. « Dix millions d'habitants vivront ici, le double de l'actuelle population, assure un sociologue venu d'Ankara, les besoins en eau seront de plus en plus grands »¹. Il est perçu, dans une certaine mesure, par la Syrie et l'Irak comme un moyen de pression politique (le « levier hydraulique ») car, une fois le projet bouclé, le débit annuel de l'Euphrate tombera d'environ 30 à 16 milliards de m³/an en Syrie et passera de 16 à 5 milliards en Irak. De même pour le Tigre. De plus, la qualité des eaux va s'abaisser, à cause d'une hausse prévisible des teneurs en pesticides, engrais et sels.

Une deuxième dimension de l'enjeu des eaux du Tigre et de l'Euphrate relève de la géopolitique interne de la Turquie. Le GAP, concentré dans l'Est du pays à majorité kurde, concerne les plaines de la Turquie globalement délimitées par le Tigre et

¹ *Libération*, 25-25/1/1992.

l'Euphrate. Par ce projet pharaonique de mise sous irrigation pérenne de cette partie, le gouvernement turc viserait à déplacer les populations kurdes vivant actuellement le long des frontières irakiennes et syriennes pour couper les militants du PKK à la fois de leur bases arrières (Syrie, Irak, Iran...) et de leurs terrains d'action contre les autorités turques.

En août 1989, Turgut Özal, Premier ministre à l'époque, avait vivement mis en garde les pays voisins pour le soutien qu'ils apportaient au PKK, menaçant même de détourner les eaux de l'Euphrate traversant la Syrie et l'Irak. Cette « pression hydraulique » fut aussi utilisée pendant la guerre du Golfe en 1990 : « Fermons les robinets » suggérait Peter Schweizer². Cette proposition a mis crûment en avant l'« arme H₂O », et l'aspect stratégique des ouvrages de retenue d'eau en Mésopotamie. Ce conseiller américain poursuivait en estimant qu'une fermeture des vannes ne serait pas plus contraire à l'éthique que l'embargo des Nations-Unies sur la nourriture, et forcerait plus rapidement le régime de Saddam Hussein à la négociation sans recours à l'offensive militaire.

Dans le contexte de la Mésopotamie, le « levier hydraulique » sera un élément de tout « règlement global ». A moins que la règle du « chacun son eau » l'emporte : alors, le dialogue de sourds continuera. Entre rejouer les représentations du passé ou en dénouer les liens pour libérer l'avenir, cette région doit aujourd'hui choisir de juger son Histoire ou de se laisser juger par elle.

2.2.3. L'Afrique nilotique (annexe C).

Né de la réunion à Khartoum (Soudan) du Nil bleu venant du lac Tana (Ethiopie) avec le Nil blanc issu du lac Victoria (Ouganda et Kenya), le Nil traverse l'Egypte sur plus de 1000 km. D' une longueur de 6671 km, il traverse neuf pays dont ceux déjà cités auxquels se rajoutent : le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie et le Zaïre.

L'étude de cette partie de l'Afrique se limitera au partage du Nil par les trois pays en aval (Egypte, Soudan et Ethiopie) car ce fleuve constitue un enjeu majeur dans cette région.

Sans le Nil, aucune agriculture n'aurait été possible et l'Egypte serait réduite à un immense désert. Il pourvoit ce pays en eau à hauteur de 97% de ses ressources et 95% de la population vit sur ses rives. Conscientes de son rôle vital dans l'existence de l'Egypte, les autorités du Caire ont toujours suivi avec le plus grand intérêt les changements politiques et militaires dans les pays situés en amont. C'est pourquoi avec l'accession du Soudan à l'indépendance politique en 1956, le Caire a décidé de construire le Haut Barrage d'Assouan : les Egyptiens craignaient de se trouver un jour privés d'eau par une décision d'un Etat situé en amont et voulaient constituer ainsi une réserve en eau équivalant à deux fois la crue annuelle du Nil. Aujourd'hui, 96% des ressources disponibles en Egypte sont fournies par le Haut Barrage d'Assouan. Le reste est assuré par la nappe phréatique du delta et de la vallée, la réutilisation des eaux de drainage et le traitement des eaux usées.

Le 8 novembre 1959 un traité de partage des eaux du Nil, toujours en vigueur, a été signé entre l'Egypte et le Soudan fixant les quotas pour chaque pays. Mais les Soudanais ne semblent pas prêts à trouver un compromis sur la gestion des eaux du Nil ni sur la reprise de nouveaux chantiers à cause de la guerre civile, opposant le Nord au Sud, qui interrompt les travaux du canal de Jonglei³ et l'aménagement du Nil blanc. De plus, les

² Chercheur du conseil des politiques étrangères américaines (AFPC).

³ Financé par l'Egypte et la CEE, cet ouvrage est achevé à 70%.

ressources financières du Soudan sont trop limitées pour qu'il entreprenne seul des constructions sur le Nil. Une aide extérieure est improbable après sa mise au ban des nations⁴. En se rapprochant de l'Iran et de l'Ethiopie, le Soudan engage une épreuve de force avec l'Egypte pour l'obliger, d'une part, à prendre en considération ses besoins en eaux, d'autre part, à l'amener à arrêter son appui à la guérilla du Sud.

L'accord de 1959 ne parle pas des pays en amont, en particulier de l'Ethiopie qui rejette ce traité, continue aujourd'hui encore de réclamer sa part et s'emploie à empêcher toute initiative égyptienne ou soudanaise visant à réaliser de nouveaux travaux hydrauliques. Refusant de signer tout traité concernant le partage des eaux du Nil, l'Ethiopie n'est donc pas tenue de respecter les « droits acquis » de chacun des Etats de la vallée, y compris les quotes-parts des eaux du fleuve fixées par les accords de 1959.

Des raisons politiques perturbent également les relations entre l'Ethiopie et les pays en aval du Nil. Pour l'Egypte, le contrôle des sources du Nil bleu par l'Ethiopie menacerait objectivement la sécurité égyptienne, sachant que le Nil bleu compose le Nil égyptien à plus de 80%. Cette « menace » est d'autant plus claire pour l'Egypte que l'Ethiopie entretient de très bonnes relations avec Israël qui, en cherchant à prendre pied dans la Corne de l'Afrique, vise à contourner et neutraliser l'encerclement des pays arabes. Cette politique se traduit par une coopération militaire, soutenant la guérilla du Sud-Soudan et une concertation pour la construction de plusieurs ouvrages sur le Nil bleu. Par ailleurs, suite au renversement du régime de Mengistu en mai 1991, les nouveaux maîtres de l'Ethiopie, originaires du Nord, souhaitent développer cette province ravagée par une terrible famine et par la sécheresse. Ceci les pousse à adopter une attitude nouvelle pour pouvoir profiter des eaux du Nil et du lac Tana. Un accord et une entente avec l'Egypte seront donc nécessaires pour réaliser cet objectif.

Faute d'un accord, la pression sur les eaux du Nil va accroître inéluctablement les tensions dans la région, notamment le jour où l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya, pays qui enregistrent l'un des plus forts taux de croissance démographique du monde, se décideront à tirer un meilleur profit des eaux du lac Victoria où le Nil blanc prend sa source.

2.2.4. L'Asie.

En Asie, le premier problème a trait au Gange et au Brahmapoutre entre l'Inde et le Bangladesh. Dans les années 70, l'Inde a entrepris unilatéralement la construction d'un barrage sur le Gange à proximité de la frontière avec le Bangladesh qui reproche à l'Inde de le priver d'un débit indispensable. Parallèlement, le Bangladesh doit subir les inondations du Brahmapoutre. L'Inde a proposé la construction d'un canal sur le territoire des deux pays, qui permettrait de relier les deux fleuves et d'en régulariser le débit. Mais pour le Bangladesh, ce canal porterait atteinte à sa souveraineté et causerait des dommages à l'environnement. En 1994, l'Etat de Haryana (au Nord-Ouest) est allé jusqu'à dévier une part énorme de l'approvisionnement en eau (la rivière Yamuna) de Delhi, affirmant en avoir besoin pour l'irrigation de ses terres. L'Inde et le Bangladesh ont failli rompre leurs relations diplomatiques. Cette bataille de l'eau ne peut qu'empirer à mesure que la population croissante des villes indiennes réclamera des installations hydrauliques de type occidental. Les dix-sept hôtels cinq étoiles de Delhi consomment chaque jour 800 000 litres d'eau : un volume qui suffit au 1,3 millions d'habitants des quartiers défavorisés !

⁴ Le Soudan, avec le régime théocratique de Hassan el Tourabi, est accusé de soutenir le terrorisme.

Le second conflit est l'une des conséquences de la partition, en août 1947, entre l'Inde et le Pakistan, qui a entraîné, ipso facto, celle du système d'irrigation du bassin de l'Indus. En Avril 1948, l'Inde riveraine d'amont interrompt unilatéralement l'écoulement de l'eau dans les canaux traversant la frontière indo-pakistanaise. Il faut attendre 1960 pour qu'un traité relatif aux eaux de l'Indus entérine juridiquement la partition des eaux et définisse les droits et obligations naturelles de chacune des parties. Toutefois, la signature de ce traité n'a pas empêché le développement d'un contentieux ni la construction par l'Inde du barrage « Wuller » et d'ouvrages de stockage sur le Jhelum, dépassant la superficie de retenue autorisée.

Enfin, dans les régions arides de l'Asie centrale, les ressources partagées du Syr-Daria et de l'Amou-Daria pourraient être à l'origine de conflits violents entre les pays nouvellement indépendants.

3. Quel avenir ?

3.1. L'eau et le droit international : une législation insuffisante et ambiguë.

Si la tentation d'exploiter les cours d'eau au seul profit des économies nationales et l'absence d'un climat politique et idéologique propice à la coopération favorisent incontestablement les actions unilatérales menées par les Etats en amont pour aménager les sections de cours d'eau relevant de leur souveraineté, la situation est aggravée par une ambiguïté juridique et l'absence d'un régime uniforme qui organise le partage de l'eau des fleuves ou des nappes souterraines entre deux ou plusieurs Etats riverains.

Traditionnellement, les fleuves internationaux sont définis comme étant des cours d'eau qui, dans leur cours naturellement navigable, séparent ou traversent des territoires dépendant de deux ou plusieurs Etats⁵. Cette définition des fleuves internationaux ne tient compte que de la navigation qui était alors considérée comme leur mode d'utilisation exclusive. A l'issue de la conférence de Barcelone en 1921, cette conception est remise en cause. Ainsi, est élaborée la notion de bassin : zone qui s'étend en plus du cours d'eau en question, aux affluents et aux sous-affluents, et même aux eaux souterraines. Mais ces règles sont aujourd'hui inadaptées, en raison de la multiplication des utilisations liées à la croissance démographique, aux nouvelles technologies, au développement économique et à la concentration urbaine.

La conception unifiée des bassins hydrographiques internationaux a alors visé une exploitation optimale du potentiel des ressources en eau du bassin en débordant le cours de la voie principale⁶. En 1986, l'Association du Droit International (ADI) a proposé de nouveaux concepts rendant compte, au delà de la division en territoires relevant d'Etats souverains, de l'unité de la ressource (code d'Helsinki). En particulier, l'article X de ce code déclare : « tout Etat a droit, à l'intérieur de son territoire, à une part raisonnable et équitable de l'utilisation avantageuse des eaux d'un bassin de drainage international ». En 1989, le projet de traité de Bellagio admet que les principes du code d'Helsinki s'appliquent de la même façon aux eaux de surface et aux eaux souterraines.

De plus, même si les règles dites d'Helsinki (1966) faites, sous l'impulsion de l'ADI, vont dans ce sens, on ne relève l'existence d'aucune prescription, qu'elle soit conventionnelle ou coutumière, qui prohiberait d'une manière spécifique l'utilisation de l'eau comme arme

⁵ Charles Rousseau : *Droit international public*, édition Sirey, 1980.

⁶ *Règles d'Helsinki*, 1966.

de destruction ou plus particulièrement la destruction d'aménagements hydrauliques de nature à avoir des conséquences dommageables pour les personnes, l'arrêt de l'approvisionnement en eau de populations, l'empoisonnement des eaux, ou l'utilisation de l'eau à des fins militaires en vue de rendre toute survie impossible..

En l'absence d'une convention claire et reconnue par la communauté internationale, ces principes sont l'objet d'interprétations qui varient en fonction des intérêts des Etats. C'est ainsi qu' Addis Abeba invoque le fait que le Nil n'est pas navigable sur toute sa longueur pour lui refuser le statut de fleuve international, qui ne fait pas de doute pour l'Egypte. Cependant, à la suite de la guerre du Golfe, une évolution des esprits a pu être constatée avec la résolution A/47/37 des Nations-Unies qui tend à prohiber toute destruction de l'environnement non strictement justifiée par des fins militaires. Mais il reste clair que la législation est insuffisante et, que pour de nombreux cas, aucune jurisprudence n'existe !

3.2. Les stratégies de l'avenir.

La croissance démographique est en grande partie inéluctable, et les marges de manoeuvres disponibles ne peuvent que ralentir. La solution des problèmes soulevés passe par la coopération politique, économique et technique plutôt que par la politique démographique. L'ensemble s'inscrit dans un contexte de rationalisation de la consommation d'eau, y compris pour l'irrigation. Le plus difficile consiste à faire évoluer les mentalités d'Etats, qui, situés géographiquement à l'amont de la ressource, la considèrent comme leur bien propre, ce qui nécessite une action institutionnelle et juridique constante.

Bon nombre de pistes pour rationaliser la gestion de l'eau existent ou sont à explorer :

- **la pluie efficace.** L'évapo-transpiration et le ruissellement dépendent de l'utilisation des sols. Les végétaux emprisonnent et restituent d'autant plus d'eau que leur volume est important. La mise en cultures durables optimise l'utilisation des précipitations, alors qu'inversement, la désertification par surexploitation du couvert végétal par l'élevage, la dégradation des sols par mauvaise restitution aux terres des éléments constitutifs fondamentaux et l'urbanisation conduisent à l'inutilisation des eaux de pluies. L'Homme constitue son sol et le sol fait le climat ;

- **l'écoulement des eaux vers les océans.** Toutes les expériences sont instructives, comme celle du barrage d'Assouan retenant non seulement les eaux du lac Nasser, mais aussi le limon nourricier. En outre, il faudra, à l'avenir, diminuer les quantités d'eau douce qui rejoignent inutilisées les océans ;

- **une économie rigoureuse de l'eau.** Israël en est un exemple avec les techniques d'irrigation « goutte à goutte » à très haute efficacité. Elles ont permis de doubler la production alimentaire en vingt ans sans augmenter la consommation d'eau. D'autre part, la sélection de cultures peu gourmandes en eau et les cultures en terrasses horizontales, retenant l'eau de ruissellement, améliorent l'efficacité de l'irrigation ;

- **la lutte contre le gaspillage et la pollution.** Outre la maîtrise de l'irrigation, ce combat peut être mené en recyclant les eaux usées et en entretenant une surveillance particulière des réseaux d'adduction d'eau. Des précautions doivent toutefois être prises en ce qui concerne le premier type d'action. En effet, des problèmes d'hygiène publique peuvent être posés si les eaux issues d'effluents domestiques sont utilisées par épandage sur les cultures. Un contrôle des rejets et de l'utilisation des engrais et des pesticides est donc important. D'autre part, des problèmes de coût existent avec le recyclage de l'eau dans l'industrie qui nécessite une infrastructure adaptée. Les prélèvements d'eaux superficielles ou souterraines sont aussi à proscrire car, en asséchant lacs et cours d'eau, ils laissent souvent la place au sel, provoquant l'intrusion de l'eau salée dans les nappes comme pour la bande de Gaza ;

- **le développement des procédés de substitution.** Adopté en particulier par l'Arabie Saoudite, les Etats-Unis (Floride), le Koweït et les Emirats Arabes Unis, le dessalement tend à se développer. Et s'il demeure encore au minimum, une à dix fois plus cher que l'approvisionnement à partir de sources traditionnelles d'eau douce, (compte tenu du coût local de l'énergie), son coût tend toutefois à décroître à mesure que la technologie se perfectionne et que le prix de l'eau douce augmente. Par ailleurs, l'énergie solaire pourrait être aisément développée dans nombre de pays comme énergie de substitution à l'hydroélectricité ou à la thermoélectricité ;

- **les eaux souterraines.** Potentiel très important d'une exploitation le plus souvent coûteuse, elles vont probablement devenir l'objet d'une âpre concurrence. L'exploitation des eaux fossiles, par nature non renouvelables, ne constitue une solution durable que si elle vise à régénérer les sols dans des zones arides ;

- **l'aide technique et la recherche.** Sans être la panacée, elles peuvent, pour la mise en oeuvre de technologies avancées dans le domaine de l'eau, proposer, au cas par cas, des amorces de solution. A moyen et long terme, les Etats ne pourront éviter l'adoption de stratégies de planification de gestion et de préservation de la ressource, ce à quoi ils doivent être encouragés dans le cadre régional et en tenant compte de l'unité hydrographique. En particulier, on voit mal comment les pays du Proche-Orient pourraient repousser indéfiniment, face à la nécessité, la négociation en vue de parvenir à un minimum de planification commune.

Conclusion.

L'eau devient, plus que la terre, un enjeu stratégique de première importance. Son coût va obliger à une gestion rigoureuse d'autant plus que la consommation et la pollution croissent avec la population et le développement. Les inégalités de disponibilités en eau conduiront à long terme à des redistributions spatiales de population qui pourront encore générer des tensions.

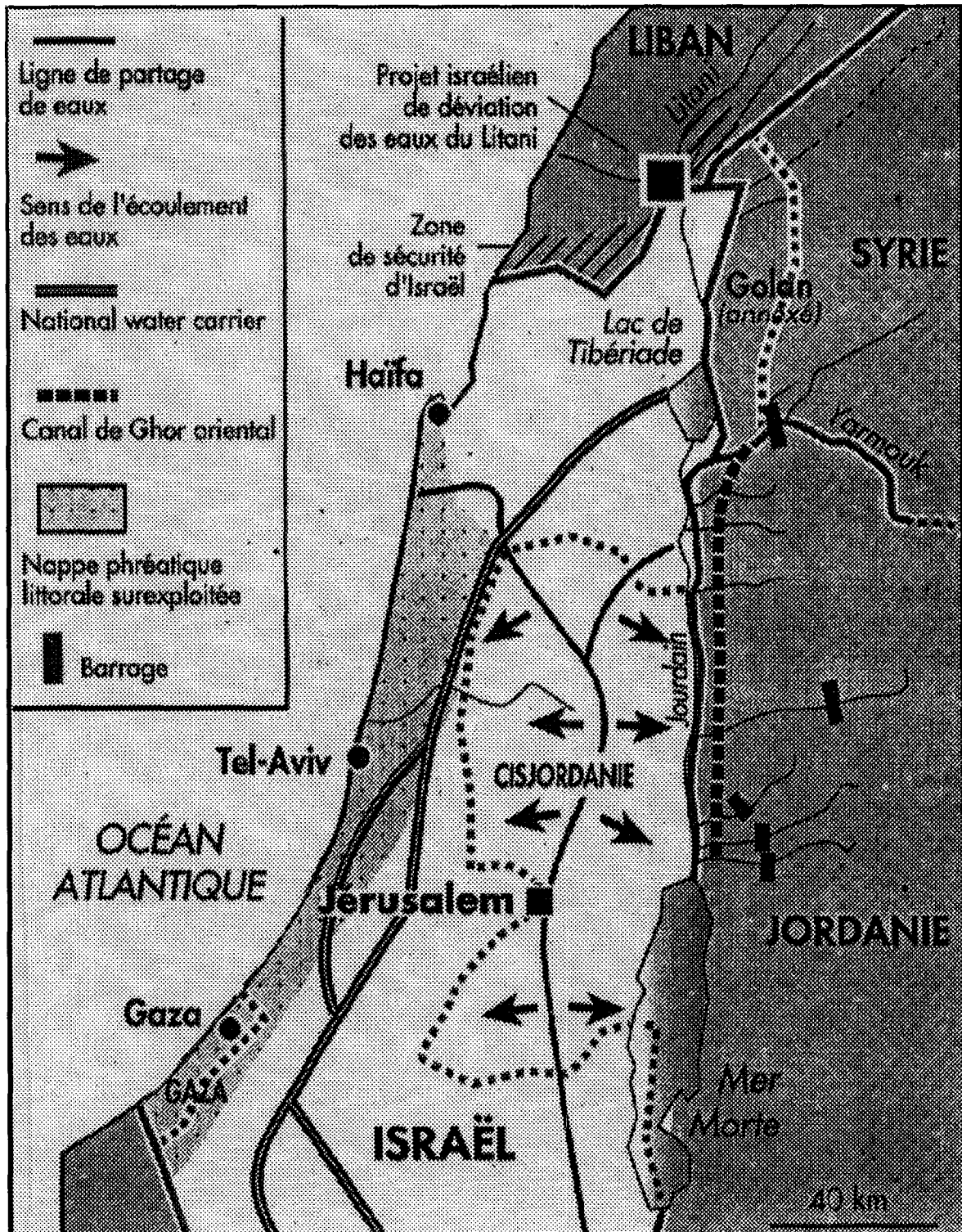
Dans un certain nombre de régions, la pression sur l'eau est devenue tellement forte qu'elle constitue à la fois un attribut et un symbole de pouvoir politique et que de nouveaux conflits peuvent se produire lorsque les Etats voudront s'assurer de la sécurité de leur approvisionnement. A court et moyen termes, des conflits liés au partage des ressources hydrauliques peuvent surgir entre Israël et ses Etats voisins, et à l'intérieur même de ses frontières actuelles entre Israéliens et Palestiniens ; voire entre la Turquie et l'Egypte et leurs Etats riverains de l'aval. Un contexte international ou régional de détente diplomatique peut contribuer à la résolution des différends.

D'autre part, il apparaît que la gestion de l'eau nécessite le resserrement de la coopération entre les individus, les organisations et les Etats. Cette perspective mondiale est devenue impérative à l'heure où la demande d'eau dépasse les ressources disponibles et où la gestion de l'eau est appelée à la recherche d'un équilibre. L'avenir réclame des solutions du côté de l'utilisateur : l'usage plus rationnel de l'eau, la réduction des pertes au niveau du réseau de distribution, la réutilisation de l'eau et l'optimisation des affectations. La gestion de la demande doit se substituer à celle de l'offre. Les principes de Dublin (annexe D) traduisent bien cette prise de conscience.

Aussi, de l'aptitude de la société internationale à réagir pour imposer une répartition équitable de la ressource dépendra pour une bonne part le maintien de la sécurité politique mondiale.

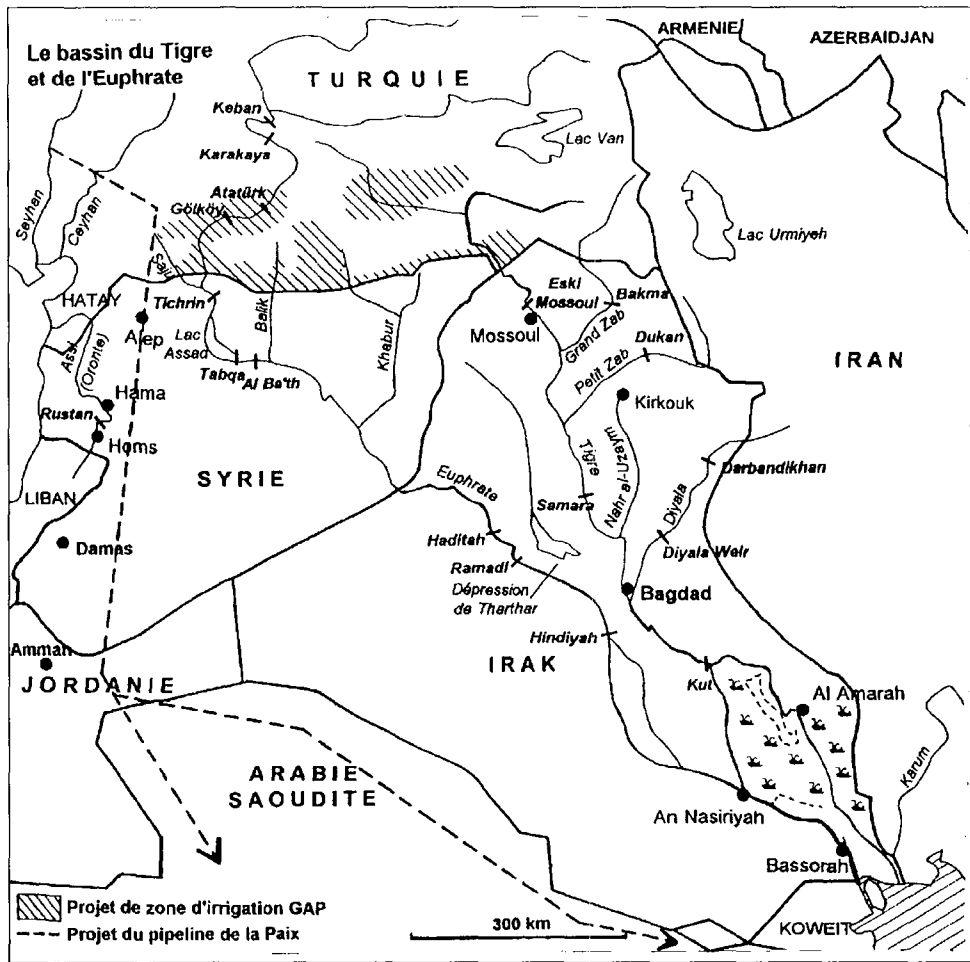
ANNEXE A

Le bassin du Jourdain



ANNEXE B

Le bassin du Tigre et de l'Euphrate



ANNEXE D

Les principes de Dublin

La Conférence de Dublin sur l'eau et l'environnement, tenue en janvier 1992, a débouché sur quatre grands principes d'action :

- l'eau douce est une ressource limitée et vulnérable, indispensable à la vie, au développement et à l'environnement ;
- la valorisation et la gestion de l'eau doivent se fonder sur une approche participative impliquant l'ensemble des usagers, des planificateurs et des décideurs ;
- les femmes jouent un rôle déterminant dans l'approvisionnement, la gestion et la protection de l'eau ;
- l'eau a une valeur économique au travers de ses divers usages concurrents et doit être reconnue comme un bien économique.

ANNEXE E

Références bibliographiques

- *La bataille de l'or bleu. L'eau dans le Machrek et le Maghreb, précarité et rareté. Conflits et négociations. Ambiguïtés du droit international. Approches de solution.* CAHIERS DE L'ORIENT, 1997, Georges Lebbos ;
- *Palestiniens et Israéliens, la paix humiliée. Les attentats ne pardonnent jamais. Les réfugiés palestiniens à l'épreuve du règlement de paix. L'eau au coeur des négociations.* CONFLUENCES, 1996, Jean-Paul Chagnolaud / Basma Kodmani-Darwish / Bernard Ravenel / Joseph Maila / Christophe Chiclet ;
- *Le Nil, veine jugulaire de l'Egypte.* STRATEGIQUE, 1995, Bernadette D'ARMAILLE ;
- *L'eau au Proche-Orient : enjeu stratégique et instrument de paix.* REVUE DE LA DEFENSE NATIONALE, 1995, Sophie Dumont / Foulques de la Motte de Broons ;
- *L'eau, enjeu majeur du XXI^e siècle ?* CAHIERS DU RENSEIGNEMENT, 1993 ;
- *L'eau, ressource stratégique. Menaces et enjeux de l'hydropolitique.* GEOPOLITIQUE, 1993, Jacques Sironneau / Bernard Pierre / Elizabeth Picard / Habib Ayeb ;
- *La question de l'eau au Moyen-Orient. Discours et réalités. Ressources en eau du Liban. Partage de l'eau entre Israël et les Palestiniens. Ressources de la Jordanie. Turquie. vallée du Nil.* MAGHREB-MACHREK, 1992 ;
- *La gestion de l'eau. Usages de l'eau et recyclage. Economie et gestion. Le cycle de l'eau : aspects scientifiques et techniques. Eau et géopolitique : Bengladesh, Proche-Orient.* PPS, 1992, Bernard Barraque ;
- *Le Courrier, Afrique, Caraïbes, Pacifique, Union Européenne.* 1997 ;
- *Population et ressources en eau.* PROBLEMES ECONOMIQUES, 1995 ;
- *La bataille de l'eau.* LE MONDE, DOSSIERS ET DOCUMENTS, 1997.